



ministère de l'agriculture

S'engager pour chacun
agir pour tous



LA CFDT VEUT AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES AGENTS

LE DIALOGUE SOCIAL EST UN ATOUT. POURTANT...

Les agents du ministère jouent un rôle irremplaçable en rendant un service public de qualité. Pourtant, ils sont de plus en plus maltraités.

Alors que le ministère connaît encore des réorganisations, le dialogue social doit être l'outil d'une transformation réussie pour la qualité du service public et la qualité de vie des personnels.

Pour l'avenir de notre ministère et celui des agents, le dialogue social ne doit pas se réduire à un simulacre de concertation.



Les agents et leurs représentants doivent pouvoir échanger avec l'administration sur les objectifs du ministère et décider de son organisation, au plus près des collectifs de travail : sécurité sanitaire et alimentaire, politique agricole, enseignement, formation et recherche, préservation des espaces ruraux et forestiers.

LA FONCTION PUBLIQUE EST UN ATOUT. POURTANT...

La politique salariale conduite par le gouvernement pénalise tous les agents de la fonction publique.

• **Les rémunérations et le pouvoir d'achat sont en baisse depuis 4 ans**, sous l'effet du gel du point d'indice, du tassement des grilles et de l'augmentation des cotisations.

• **Les inégalités salariales s'accroissent** et menacent la cohésion des équipes. L'individualisation des rémunérations se fait au détriment des mesures collectives.

La part des primes et indemnités augmente par rapport au traitement de base.

• **Les parcours professionnels se précarisent** : Les carrières stagnent tandis que les aspirations personnelles sont insuffisamment prises en compte.

Les droits individuels et collectifs des agents contractuels sont insuffisants. La précarisation de l'emploi et la multiplication des emplois à temps incomplets sont inadmissibles.

L'absence d'accompagnement des mobilités dans l'enseignement est insupportable.

• **Les conditions de travail et d'emploi se dégradent, sous l'effet :**

- de l'abandon de missions ;
- des restructurations et réorganisations purement comptables, autoritaires et sans concertation ;
- de la confusion des missions interministérielles en DDI ;
- de la détérioration des conditions matérielles d'exercice de l'activité ;
- des suppressions d'emploi et des réductions d'effectifs qui font vivre des situations de tension perturbant le travail ou encore des insuffisances notoires d'effectifs pour effectuer correctement les missions (il faut faire plus et souvent plus vite) ;
- d'une hiérarchie qui ne voit plus le sens et l'intérêt des réformes qu'elle doit appliquer et qui consacre de plus en plus de temps à des tâches de suivi comptable au détriment de l'accompagnement des personnels et de la répartition de tâches entre agents...

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DÉCEMBRE 2014

LE DIALOGUE SOCIAL EST UN COMBAT PERMANENT !



www.cfdt-agriculture.fr



AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

ministère de l'agriculture

S'engager pour chacun
agir pour tous

**ELECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 4 DÉCEMBRE 2014**

**POUR OBTENIR
DES AVANCÉES
AUX CTM ET
AUX CT LOCAUX,
LE 4 DÉCEMBRE
VOTEZ ET FAITES
VOTER CFDT !**

CE QUE VEUT LA CFDT :

**OUVRIR DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE ET DE MOBILITÉ POUR TOUS LES AGENTS
REDONNER DU SENS ET DE LA RECONNAISSANCE À LEUR TRAVAIL
EXERCER DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC DANS DES CONDITIONS DÉCENTES**

POUR CELA, IL FAUT :

- **En finir avec le statu quo sur le pouvoir d'achat par :**
 - un rendez-vous salarial qui mette fin au gel du point d'indice et débouche sur sa revalorisation immédiate ;
 - des grilles indiciaires de plus grande amplitude reconnaissant mieux les qualifications et l'expérience acquises ;
 - des avancements d'échelons selon un rythme négocié collectivement ;
 - une augmentation du nombre des avancements et des promotions ;
 - la transparence et l'harmonisation des régimes indemnitaires ;
 - l'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire.
- **Agir sur l'emploi et les conditions de travail**
 - en créant des emplois statutaires de qualité pour répondre à l'ensemble des missions ;
 - en ajustant les emplois aux besoins ;
 - en prenant des mesures fortes pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
 - en développant le télétravail ;
 - en accordant des garanties accrues et des perspectives d'évolution professionnelle pour les agents contractuels ;
 - en donnant la possibilité aux agents d'exercer des missions de service public dans des conditions décentes.

- **Agir sur l'organisation du travail par la concertation et la négociation locale :**
 - en donnant de l'autonomie et en élargissant les compétences des CT locaux en matière d'adaptation et de décisions ;
 - en mettant en place des CT et CHSCT locaux dans tous les établissements d'enseignement,
- **Lutter contre les risques psycho-sociaux en instaurant une gestion des ressources humaines plus responsable**
 - La prévention des risques psychosociaux (RPS) est indissociable d'une réflexion sur les rôles, la place, les moyens et l'accompagnement de l'encadrement.
Prévenir les RPS nécessite :
 - de donner au personnel d'encadrement des marges de manœuvre et de décision pour assurer la cohésion de son équipe : il doit pouvoir agir en proximité au quotidien et faire remonter au niveau supérieur les réalités du travail et les difficultés des équipes à mettre en œuvre les décisions ;
 - d'apporter appuis et ressources au management de proximité en mettant à leur disposition des moyens d'accompagnement lorsqu'ils sont en difficulté ou face à des agents en difficulté.
- **Moderniser l'enseignement agricole**
 - Rénover et renforcer la formation initiale et continue des personnels ;
 - donner de nouvelles marges de manœuvre aux établissements au service des équipes pédagogiques et éducatives ;
 - favoriser les organisations pédagogiques innovantes et la diversification des parcours scolaires ;
 - renforcer l'appui aux établissements et le lien entre enseignement technique et enseignement supérieur.



Des instances de dialogue social au service des agents

Comité technique ministériel (CTM) : organisation et fonctionnement des services du ministère, gestion des effectifs, questions statutaires et indemnitaires, budget du ministère, mesures catégorielles et indemnitaires, ...

Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHS-CT) : surveillance et intervention sur tout ce qui concerne l'environnement de travail des agents (amélioration des conditions de travail par analyse et prévention des risques...).